



BORNES DE PREVENTION EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE :
UN OUTIL AU SERVICE DE TOUS



PROJET REALISE GRACE AU SOUTIEN DU FONDS ASSUETUDES-
SPF SANTE PUBLIQUE

SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



*La commune
de
saint-Gilles*



"Dans notre société très policée, nous reconnaissons qu'une maladie est grave à ce que nous n'osons pas en parler directement. [...] Mais lorsque le silence ou les ruses du langage contribuent à maintenir un abus qui doit être réformé ou un malheur qui peut être soulagé, il n'y a pas d'autre solution que de parler clair et de montrer l'obscénité qui se cache sous le manteau des mots."

Albert Camus

Préambule :

L'association Dune - service d'aide aux toxicomanes agréé en Région de Bruxelles-Capitale - est responsable d'un comptoir d'échange de seringues en Région de Bruxelles-Capitale et du travail de rue en matière de réduction des risques liés à l'usage de drogues.

Ce comptoir est le plus important de la Région de Bruxelles-Capitale : il assure à l'heure actuelle 80 % des activités d'échange de matériel et représente un turn-over de 50 000 seringues par an.

Tout en assurant une disponibilité du lundi au samedi en soirée depuis de nombreuses années, les travailleurs de DUNE ont également souhaité apporter leur concours à l'installation et l'entretien d'un dispositif de bornes de prévention.

En France

Ce matériel est disponible en France depuis 1994. Il fait même l'objet d'une législation particulière *imposant aux élus locaux d'une entité de plus de 40 000 habitants* d'implanter des bornes de prévention.

En 1994, de manière expérimentale, les premiers automates distributeurs de matériel d'injection ont été implantés, pour permettre aux usagers de drogues, par voie intraveineuse, l'accès au matériel d'injection 24 heures sur 24. 10 ans plus tard, 241 sites de distribution de trousse de prévention et 222 sites de collecte et/ou d'échange de seringues par automates sont installés en France, dans 54 départements français. **Ceci représente un million de seringues par an.** Il nous semble qu'à Bruxelles et en Belgique, le projet est opportun, possible, réalisable et contrôlable.

En Europe : Des dispositifs similaires ou plus développés existent dans de nombreux pays depuis de nombreuses années : Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne et Espagne disposent même de salles d'injections.

La Suisse dispose d'un arsenal allant de la prescription contrôlée d'héroïne en passant par les salles d'injection et les hospitalisations dans le cadre des sevrages de cocaïne.

SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -

E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles





En Belgique

La Belgique fait office de retardataire en la matière. Après s'être affirmée sur la question des traitements méthadone, elle a négligé la question du contact avec les usagers actifs, surtout par injection. Aucune loi, ni aucun décret spécifique n'encadre la mise sur pied de dispositifs de prévention standardisés en matière de réduction des risques liés à l'usage de drogue. Aussi les actions sont-elles laissées aux alliances plus ou moins fructueuses entre des politiques locales et des associations professionnelles en la matière.

En réalité, une myriade de dispositions légales, qui vont de **l'arrêté**, - Arrêté royal du 5 juin 2000 permettant de dispenser des seringues en dehors des pharmacies, à **la note politique** (note fédérale 2001) insistant sur la prévention des dommages liés à l'usage ou encore **les décrets**, (décret COCOF), tous reviennent sur :

- La question de la santé publique ;
- La question de la gestion des risques environnementaux liés à la dissémination de seringues usagées et aux risques de piqûres accidentelles,
- La possibilité d'intégrer la participation et la promotion de la santé aux questions de toxicomanie (décret de la communauté française promotion de la santé-1998).

La **Région de Bruxelles-Capitale** pose le **point 11 de sa politique drogues** (1999) qui vise à « encourager et développer la réduction des risques » (Concertation Toxicomanie Bruxelles-Overleg Druggebruik Brussel).

Les intervenants en RDR (réduction des risques) ont eux-mêmes constitués **une charte de réduction des risques**, balisant la question des moyens donnés aux usagers pour se protéger et protéger la santé de leur entourage. (Modus Vivendi 2003)

Dans le cadre du **Plan Régional de Développement** bruxellois, certains points font écho à une meilleure gestion de l'espace urbain, de son mobilier, et de l'éducation citoyenne y compris des plus exclus. Ainsi en est-il de la **priorité 11** du PDR qui est d' » *assurer la convivialité urbaine par la sécurité des personnes et des biens.* » Il y a donc des opportunités au niveau bruxellois.

A Saint-Gilles, le Conseil communal a signé la charte de Frankfort où elle reconnaît la pertinence de la réduction des risques sur toute approche répressive, mais aussi de déni ; Où elle s'engage à soutenir les dispositifs de réduction des risques.

Cet engagement s'est concrétisé par une convention de partenariat avec l'asbl DUNE et l'ouverture d'un comptoir d'échange de seringues depuis 2002. A ce jour, ce dispositif n'a pas posé de problème à la population. Certains habitants n'ont même pas remarqué la présence de notre service.

SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles



Notre projet s'inscrit en complémentarité avec d'autres services dans le cadre d'une politique responsable :

=> Offrir un dispositif de prévention 24h/24h à la population toxicomane (éviter la propagation de virus)

=> Eviter les piquûres accidentelles pour l'ensemble de la population par l'abandon de matériel contaminé dans les espaces publics.

Renforcer la cohérence des dispositifs

Les bornes de prévention sont *complémentaires* au travail des intervenants en étant *accessibles 24h/24h* tant en matière de récupération du matériel usager que de distribution de matériel de prévention.

Elles réduisent les risques **pour les usagers qui sont hors circuit de soins - ceci concerne particulièrement les jeunes qui commencent à injecter -** et réduisent **les risques de piquûres accidentelles liée à l'abandon de seringues.**

Tout en réaffirmant l'importance d'une présence humaine auprès des usagers en grande précarité, force est de constater que ce dispositif humain ne peut être étendu à l'infini, faute de financement. Aussi, dans la lignée de son objet social, l'association Dune vous fait part de l'état de son travail et vous invite à se joindre à elle pour réaliser ce projet novateur en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique.

2.1. Politiques de réinsertion sociale des personnes fragilisées

En vue d'améliorer la cohésion sociale dans les quartiers, la Région veillera à déployer une politique basée sur une approche d'intervention sociale intégrée aux dispositifs sociosanitaires existants. Pour ce faire, la mobilisation de tous les acteurs, tant publics que privés, est nécessaire et contribue à la cohérence de l'intervention publique. (Plan de développement régional, priorité 11.)

Le Financement du Projet

Ce projet de borne de prévention est soutenu par la Ministre fédérale de la santé publique Laurette ONKELINX dans le cadre des projets novateurs du FONDS ASSUETUDES et doit être soumis à expérimentation en vue de son évaluation.

SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles



Le financement d'une borne « pilote » est octroyé, le matériel inclus. Les travailleurs de Dune encadrent la gestion de la borne.

CONCRETEMENT UNE BORNE C'EST QUOI ?

Les bornes de prévention :

- **Accessibles 24/24**
- **Outil d'échanges entre intervenants sanitaires**
- **Premier contact avec des usagers de drogues en dehors des circuits classiques**
Compte tenu de
 - **Des besoins locaux des usagers de drogues (connaissance de la population et de ses pratiques),**
 - **du système de réponse existant (accès à l'information et aux matériels),**
 - **de l'état d'esprit des acteurs (connaissance des individus et de leur opinion, évaluation de la capacité des acteurs à travailler ensemble, repérage des personnes clés du projet).**



Les bornes de prévention (voir illustrations tout au long du dossier) vont par deux :

Une première borne récupère les seringues usagées et permet d'obtenir un jeton
Ce jeton est introduit dans la **seconde borne**. Il permet d'obtenir **un kit de prévention** composé du matériel permettant de réaliser une injection propre.

Les jetons sont distribués par les services socio-sanitaires ou obtenu en introduisant une seringue usagée.

Ces jetons sont numérotés ou colorés et permettent ainsi de comprendre les trajectoires des usagers.

SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -

E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles



**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



*La commune
de
saint-Gilles*





L'OPERATEUR- L'EXCECUTANT

Le CLIP- comptoir d'échange de seringues est le fruit d'une étude d'implantation (Dune-Modus Vivendi) et d'un partenariat (Commune de Saint-Gilles, Dune, Modus Vivendi). Aussi bien la zone que l'état des lieux des besoins ont fait l'objet d'une réflexion et d'une concertation entre partenaires. C'est la même démarche qui anime l'implantation des bornes.

POUR le CITOYEN et au niveau des risques de piqûres accidentelles :

« La lutte contre l'insécurité, objective ou subjective, s'impose non seulement au nom du droit à la ville et à la qualité de vie mais également au nom de la solidarité sociale. En effet, l'insécurité urbaine frappe souvent de manière discriminatoire les populations les plus fragilisées socialement, principalement dans les quartiers populaires. »
(extrait du PDR)

Les seringues sont récupérées par le CLIP en majorité, les autres étant le plus souvent jetées via les containers individuels et scellés que nous distribuons également

=> *Cependant, la borne fait de la seringue usagée un outil d'échange* : pour avoir une seringue propre, il faut jeter une seringue usagée dans la borne. En ce sens, l'utilisateur a tout intérêt à se débarrasser de sa seringue usagée dans la borne plutôt que dans l'environnement.

POUR LES USAGERS et au niveau de la santé publique – (risques liés au partage d'aiguilles) :

L'évaluation du dispositif - en Région de Bruxelles-Capitale mais également en Communauté française (Modus Vivendi)- démontre que l'accès au matériel d'injection est et reste un besoin et que l'usage de la consommation par injection est encore bien actuelle.

=> L'accès 24h/24h est une nécessité en terme d'efficacité préventive.

=> A terme, une couverture plus étendue de Bruxelles s'avère nécessaire.

POUR LES PHARMACIENS et les professionnels non spécialisés

L'accès via les pharmacies (STERIFIX) est insuffisant.

=> La demande d'utilisateurs de drogues notamment lors des gardes - soirée, nuit, week-ends - pose problème aux pharmaciens.

SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -

E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles





=> Les pharmaciens sont demandeurs de dispositifs complémentaires.

POUR LE SECTEUR SPECIALISE :

La Fédération des Institutions en Toxicomanie (FEDITO), soutient l'opportunité d' un nouvel élément dans le dispositif, notamment les automates de prévention.

LAIIR (Transit asbl) comptoir bruxellois estime également ce service opportun et nécessaire et participe au projet, via la recherche sur les primo-injecteurs.

=> L'ensemble des partenaires soutient la nécessité d'une diversité de services et de portes d'entrées pour répondre aux problèmes individuels, sociaux et environnementaux liés à l'usage de drogues.

=> Les bornes de prévention constituent une porte d'entrée supplémentaire dans le cadre d'un dispositif adapté à une ville-région particulièrement soumise aux flux de populations.



**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles





**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



*La commune
de
saint-Gilles*



A l'heure actuelle, il s'agit de poursuivre au delà des contacts, une concertation et une coordination de l'ensemble des acteurs concernés, tant au niveau local que fédéral, tant au niveau des services que des politiques.

Le but : définir le rôle de chacun, son implication et ses responsabilités, et identifier pour chacun les acteurs concernés, intéresser à la réduction des risques afin d'être capable de mener une action durable, et en lien avec les problèmes reconnus et afin de poursuivre l'évaluation du projet en concertation.



**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



*La commune
de
saint-Gilles*



I. 6. MISE EN ŒUVRE DU PROJET SUR BRUXELLES

A. OU INSTALLER UN AUTOMATE ? QUELQUES PISTES DE PRINCIPE... (rapport activité SAFE)

Le choix des sites d'implantation des collecteurs et distributeurs automatiques de seringues est souvent un problème ardu, même lorsque tous les acteurs locaux sont d'accord sur le principe d'un tel dispositif.

Il n'existe pas de lieu d'implantation idéal reproductible dans chaque ville ; **plusieurs paramètres sont à prendre en considération dont l'environnement qui est spécifique à chaque commune.**

- 1- Il importe tout d'abord de trouver un juste équilibre **entre les critères d'accessibilité et d'acceptabilité.**
L'automate doit être situé dans un endroit aisément accessible pour les usagers de drogues, condition de son utilité ; mais il doit également être accepté par la population environnante.
Le choix du lieu d'implantation doit donc reposer sur une parfaite connaissance des habitudes de vie des usagers de drogues et des habitants du quartier pour permettre la meilleure intégration possible.
- 2- Il est très intéressant d'installer les automates **à proximité des pharmacies ou des centres d'accueil de toxicomanes**, d'une part parce qu'ils peuvent faciliter la lisibilité pour les riverains et le travail d'explication nécessaire et, d'autre part, parce qu'ils permettent de mieux associer la prévention par automates à une relation humaine et éventuellement une prise en charge médicale ; enfin parce qu'une telle situation garantit une gestion et une maintenance des appareils au quotidien. Mais ce critère d'implantation ne va pas forcément permettre de toucher l'ensemble des usagers, bon nombre d'entre eux souhaitant notamment garder l'anonymat.
- 3- Les dispositifs installés **sur la voie publique, sans proximité particulière avec les acteurs de santé, sont eux aussi très utilisés.**

Ces éléments démontrent que, pour être efficace, **le dispositif ne doit pas être réduit à quelques appareils mais être banalisé et le plus généralisé possible.** On facilite ainsi l'accès au matériel, ce qui diminue non seulement le risque de réutilisation ou de partage du matériel mais aussi les risques de concentration des usagers de drogues par voie intraveineuse autour d'un même lieu.

SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles



Sur le plan pratique, quelques recommandations peuvent être formulées :

- Eviter l'installation à proximité des lieux de deal, mais choisir **un site sur l'itinéraire des personnes usagères de drogues.**
- Eviter de stigmatiser un quartier précis et rendre les automates **les plus anonymes possibles** (par exemple : implantation à proximité des collecteurs de verres ou de papiers...). Cette solution comporte l'avantage de la banalisation et se justifie aussi au regard de certaines situations locales caractérisées par une grande mobilité des lieux de l'offre et donc de la consommation des drogues.
- **Privilégier les voies roulantes, passantes et larges** et éviter absolument les lieux trop retirés ou trop en vue des habitations.
- Tenir compte des implantations d'écoles, d'aires de jeux, de crèches, de locaux associatifs, de postes de police...

SUR LA REGION DE BRUXELLES :

Lieux pressentis, compte tenu des différents paramètres énoncés :

Proximité gare du MIDI- territoire de Saint-Gilles
Proximité Garde centrale- territoire de Bruxelles-Ville
quartier Sainte-Catherine/ « Chicago »
Proximité gare du NORD – territoire de Schaerbeek

A moyen terme, au delà du canal

A moyen terme, une couverture de la partie nord ouest de Bruxelles est à envisager : (SIMONIS et RIBAU COURT) (HEYSEL/CITE MODELE) Cette partie de Bruxelles est peu desservie par les centres de soins spécialisés en toxicomanie, excepté le CHU Brugmann. Il n'y a pas de service de réduction des risques dans cette partie de Bruxelles. Ceci déforce le dispositif puisqu'il est important d'identifier un partenaire socio-sanitaire de proximité.

**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles



ANNEXES

RAPPEL : LA REDUCTION DES RISQUES

La réduction des risques est le TROISIEME PILIER en matière d'assuétudes, les deux autres étant la prévention et la thérapie ;

On entend par politique de réduction des risques l'ensemble des mesures mises en œuvre pour

1. Enrayer les épidémies de SIDA et d'hépatites mais également à
2. Diminuer les dommages socio sanitaires liés à l'usage et à la recherche de drogues
3. Eviter les complications sanitaires liées à l'utilisation de la voie intraveineuse et à l'injection de produits, le tout dans de mauvaises conditions d'hygiène (abcès, overdoses, septicémies) ;
4. Diminuer les problèmes sociaux liés à la précarité, à l'isolement, l'errance et les différentes ruptures affectives, familiales et professionnelles qui caractérisent le parcours de l'utilisateur de drogues ;

Pour cela, il faut :

- A. Faciliter l'accès au matériel d'injection,
- B. Accompagner la dépendance pour ouvrir des opportunités de soins,
- C. Réduire les nuisances et l'insécurité.

**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



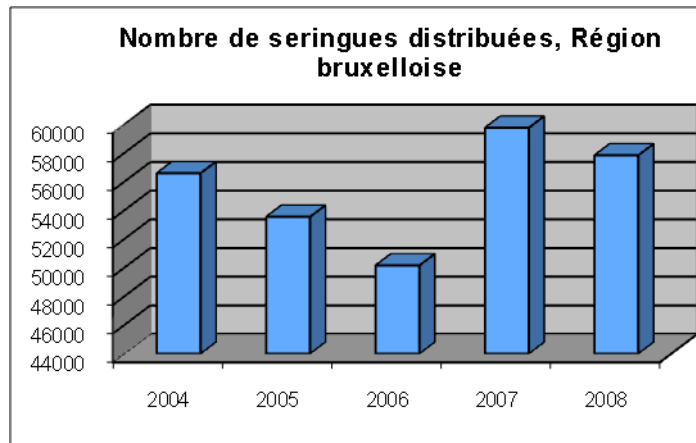
La commune
de
saint-Gilles



SITUATION A BRUXELLES

Quelques éléments d'informations sur l'injection en Région De Bruxelles-Capitale

(Source : CTB)

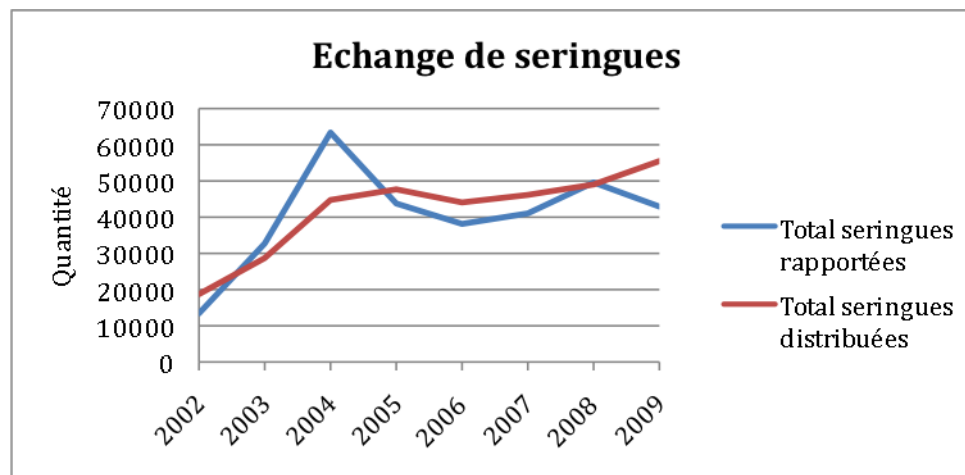


La distribution de seringues via Dune/ Clip et Transit/Lairr avoisine les 60 000/an (57 848 en 2008)
La quantité reste relativement stable. NB : En 2006, une diminution de subsides entraîne une diminution des stocks.

Echange de seringues à DUNE en 2009

54 495 s. distribuées

49 925 s. récupérées



**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

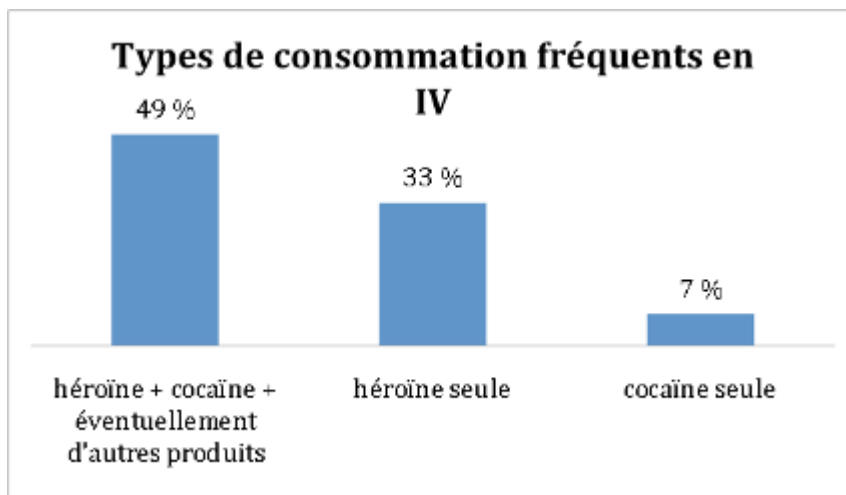
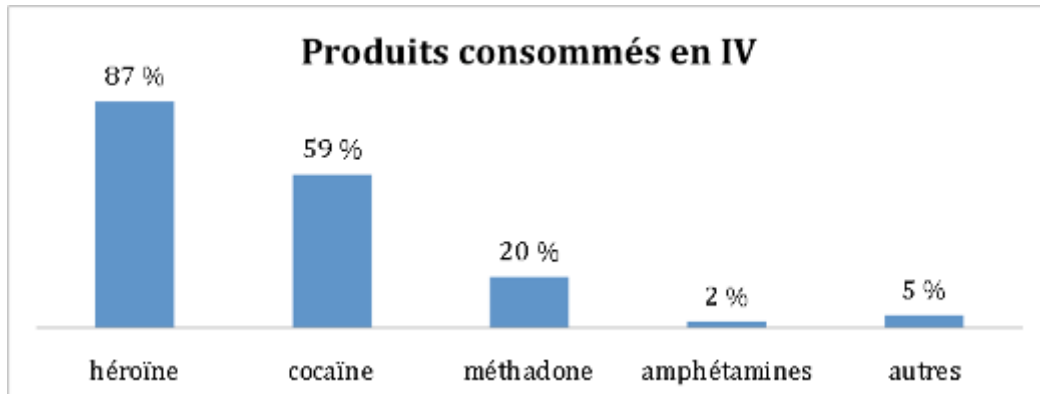
Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles



Les produits – enquête DUNE asbl 2008-2009



**SERVICE ACTIF EN MATIERE DE TOXICOMANIE AGREE
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**

rue des foulons 47 à 1000 Bruxelles/ 42, chaussée de Forest à 1060 Bruxelles -
E-mail : direction@dune-asbl.be - Tél. : 02.503.29.71 - 0475/39.39.01

Avec le soutien de :



La commune
de
saint-Gilles